

# Modalité de prise en charge des **COMPETITIONS** Difficulté, Bloc ou Vitesse

## Des catégories : **Sénior (jusqu'à 25 ans )**

### I) Les catégories « saison 2024/2025 » :

- Sénior : 2005 à 1999 (**25 ans Maxi**)

### II) Prise en charge des frais d'inscription

#### A) Le Club ASPTT prend en charge :

- les frais d'inscription **pour les adhérents inscrits en cours uniquement**



- Cette prise en charge intervient **dans la limite de 150 Euros par pers/an**
- **Les inscriptions aux Championnat de Ligue, Championnat de 1/2 France, Championnat de France et aux Coupes de France se font OBLIGATOIREMENT en inscription groupée sur le site FFME par le Club** auprès de : **nicolas54@gmail.com**
- Pour les autres compétitions : Les **compétiteurs doivent s'inscrire individuellement sur le site FFME** et demander une facture de votre inscription  
⇒ <https://www.ffme.fr/escalade/competition/calendrier-officiel-descalade/>

#### Lien vers les calendriers, les règles du jeu et de participation aux compétitions fédérales :

- <http://grandest.ffme.fr/index.php/competition/calendrier-et-inscriptions>

#### B) Modalité de remboursement :

- Demander une facture de votre inscription
- les transmettre : **babeth.plaid@orange.fr**
- **En fin de saison et dès le forfait atteint** Yann vous enverra une facture avec les frais d'inscription engagé par le Club

	Frais « d'inscription groupée »		Frais « d'inscription individuelle »
	réglé directement / Club ASPTT	A rembourser par compétiteur (si forfait dépassé)	A régler directement / compétiteur
<b>COMPETITIONS OFFICIELLES FFME : Qualificatives au championnat France, Coupe de France</b>			
○ <b>Catégories concernées : séniors de 2005 à 1999 (25 ans Maxi )</b>			
Championnat <b>Territorial</b> , Championnat de <b>Ligue</b> « Grand Est », Championnat <b>1/2 France</b> et Championnat de <b>France</b> /Difficulté/Bloc/Vitesse	<b>X</b>	<b>X</b>	
Coupe de <b>France</b> /Difficulté/Bloc/Vitesse	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Autres compétitions : Open</b>			
○ <b>Catégories concernées : séniors de 2005 à 1999 (25 ans Maxi )</b>			
			<b>X</b>

### III) Frais de déplacement

Pour toutes les compétitions (officielles ou non) **Pas de prise en charge par le Club,**

- Pour limiter les frais, se partager les frais de transport : **favoriser le covoiturage**